



Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 11 mars 2026, à 19 h

En ligne

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Mme Amélie Laliberté	Présidente
■ Mme Nadia Aubin-Horth	Secrétaire
■ M. Arnaud Desbiens	Trésorier
■ M. Martin Boucher	Administrateur
■ M. Bernard Drouin	Administrateur
■ Mme Célia Forget	Administratrice
■ M. Pierre Samson	Administrateur
■ M. Louis Alexandre	Administrateur
■ M. Mario Léonard	Administrateur
■	

Absences

■ Mme Marianne White	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
■ M. Pierre Pelletier	Administrateur

Autres présences

■ M. Gabriel Dusablon	Conseiller du district du Plateau
■ M. Jean-Luc Lavoie	Conseiller, district Pointe-de-Sainte-Foy
■ M. Yannick Fauteux	Conseiller, Cap-Rouge Laurentien
■ Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ Mme Christina Bucica	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec



- Mme Kathleen Breault
 - Mme Amélie Audet

 - Mme Tharya Garcia
 - M. Ghyslain Auclair
 - M. Keven Gingras
 - M. Daniel Cimon
 - M. Frédéric Vaillancourt
 - M. Raymond Poirier

 - Mme Florence Bélanger
 - Mme Leyla Chiasson
- Secrétaire de soutien
Agente de recherche, PAE-CPAM, Ville de Québec
TMI-PCT, Ville de Québec
ING-RPF, Ville de Québec
ING-RPF, Ville de Québec
TMI-PCT, Ville de Québec
TMI-PCT, Ville de Québec
Conseiller Limoilou + relations au projet tramway
CMC-MAI, Ville de Québec
CMC-MAI, Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 42 personnes participent à l'assemblée.



Ordre du jour

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 11 mars 2026, à 19 h

En ligne

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Adoption du procès-verbal du 11 février	19 h 03
4.	Séance d'information portant sur le réaménagement du secteur sud de la route de l'Église	19 h 05
5.	Période d'information des membres du conseil municipal	20 h 10
6.	Première période de questions et commentaires du public	20 h 20
7.	Période d'échanges sur le sujet du tramway – avec Raymond Poirier, conseiller municipal responsable des relations avec les citoyens pour le projet de tramway	20 h 30
8.	Suivis des dossiers et affaires nouvelles	21 h 10
	■ 8.1 Déneigement des trottoirs avenue Jean-de-Quen (suivi)	
	■ 8.2 Pouvoirs en matière de radars-photos mobiles (suivi)	
	■ 8.3 Rencontre avec l'IRDPQ (suivi)	
	■ 8.4 Atténuation des impacts sur Hochelaga, Lavigerie et route de l'Église (résolution)	
	■ 8.5 Nouveau site Web du programme de mobilisation en sécurité routière (discussion)	
9.	Correspondance et trésorerie	21 h 40
	■ 9.1 Correspondance	
	■ 9.2 Trésorerie	
10.	Affaires internes	21 h 45
	■ 10.1 Assemblée générale annuelle	
	■ 10.2 Adoption du rapport annuel et du rapport financier 2025	
11.	Varia	21 h 50
12.	Fin de l'assemblée	21 h 55



1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens ouvre l'assemblée à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Arnaud Desbiens fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-18

Sur proposition de Mme Amélie Laliberté, dûment appuyée par Mme Nadia Aubin Horth, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du 11 février

M. Arnaud Desbiens demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-19

Sur proposition de Mme Amélie Laliberté appuyée par M. Louis Alexandre, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 11 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

4. Séance d'information portant sur le réaménagement du secteur sud de la route de l'Église

Mme Éloïse Gaudreau présente Mme Amélie Audet, qui vient présenter le projet de réaménagement du secteur sud de la route de l'Église, soit entre le chemin Saint-Louis et la rue de l'Anse.

Dans le cadre de la Vision de la mobilité active et de la Stratégie de sécurité routière, qui visent notamment à améliorer les conditions de mobilité active sur les principaux axes de déplacement, la Ville de Québec souhaite réaménager la portion sud de la route de l'Église (entre le chemin Saint-Louis et la voie ferrée). Elle explique que la Ville y va d'une approche de rue conviviale : active, verte, hivernale et qui mise sur la santé durable.

Plusieurs résolutions du Conseil de quartier et demandes citoyennes faites au 311 ont contribué à la réflexion de la Ville lorsqu'elle a analysé ses données d'avant-projet. Un questionnaire (nov.



2022) et un atelier d'échanges (fév. 2024) ont permis d'obtenir de nombreux commentaires, suggestions et demandes des citoyens, tels que la sécurisation des intersections autour de l'école et l'ajout de mesures pour inciter à ralentir.

Le projet de réaménagement vise à :

- améliorer les conditions de déplacements des personnes à pied et à vélo;
- améliorer l'accès à pied et à vélo aux réseaux de transport en commun, au pont de Québec et à la promenade Champlain;
- assurer un confort et un sentiment de sécurité accru pour toutes les personnes qui recourent au transport actif, incluant les enfants qui se déplacent vers l'école.

À l'aide d'un support visuel, Mme Amélie Audet explique plus en détails les modifications du réaménagement, dont les éléments seront disponibles sur [la page du projet de la Ville](#). Elle poursuit avec les impacts anticipés, les mesures d'atténuation, la récupération de l'emprise de la Ville et de certaines acquisitions. Elle mentionne que certains abattages (+/- 17 arbres, sujet à changement) seront nécessaires pour procéder à la mise aux normes des infrastructures souterraines, mais que la Ville a un potentiel de plantation de 30 arbres et fera tout en son pouvoir pour éviter l'abattage si la situation le permet. Quelques espaces de stationnement seront retirés pour procéder aux aménagements, notamment en période scolaire.

Mme Amélie Audet poursuit avec l'échéancier des travaux qui se feront en trois phases, de mai à novembre 2026. En 2027, ce sera la plantation des végétaux et le marquage qui n'aura pu être fait à l'automne. L'équipe Info-Chantier assurera la liaison directe entre les citoyens, les commerçants et la Ville et veillera à ce que l'entrepreneur effectue efficacement ses travaux et respecte la circulation des résidents. Des mises à jour seront faites sur le site de la Ville et il sera possible de signaler toute situation au service 311.

Une période de questions et commentaires s'ensuit.

Une citoyenne demande des précisions sur l'inversion du trajet de la piste cyclable et du trottoir devant l'école. Mme Amélie Audet répond que contrairement à la majorité de l'axe de la route de l'Église, la piste cyclable et le trottoir seront inversés devant l'école.

Un citoyen demande des précisions sur les expropriations. Mme Amélie Audet répond que les personnes concernées ont déjà été contactées (l'école, la maison des aînés et quelques citoyens). La reprise concerne le bout de terrain appelé emprise de la Ville (entre 1 et 1,5 m) qui appartient déjà à la Ville, sur lequel les citoyens ont parfois des installations.

Un citoyen demande si les aménagements qui incluent des travaux d'aqueduc pourront améliorer le problème de refoulement d'eau au printemps dans le secteur. M. Ghyslain Auclair confirme qu'une partie du débit d'eau sera dérivée vers Valmont et va améliorer la situation.



Une citoyenne demande s'il y aura une interdiction de stationnement devant la maison des aînés. Mme Amélie Audet confirme que le stationnement sera interdit à cet endroit, mais que plusieurs alternatives aux alentours seront disponibles.

Une citoyenne demande s'il y aura un impact sur l'offre de camp de jour à l'école primaire. Mme Tharya Garcia répond que pour le moment, le camp de jour n'est pas confirmé. S'il a lieu, des mesures seront prises pour sécuriser le passage des enfants pendant les travaux (brigadiers, signaleurs et plusieurs autres) et des avis de communications pour savoir quelles précautions prendre seront distribués aux parents.

Les bollards délimitant la piste cyclable seront mis en place spécifiquement devant l'école; la Ville ne considère pas que c'est requis sur la portion plus au sud.

Le sentier derrière le centre de loisirs ira jusqu'à l'école et n'impactera pas le terrain de pétanque.

M. Kevin Gingras précise que la portion des aqueducs qui sera refaite lors des travaux date des années 50.

M. Ghyslain Auclair précise que les surfaces affectées par les travaux seront normalement remises telles quelles (gazon, asphalte, etc.)

Une citoyenne demande quelles mesures seront prises pour remplacer les blocs de béton à l'intersection à proximité de l'école. Mme Tharya Garcia répond que cet endroit n'est pas attaché au projet de la route de l'Église, mais que c'est en analyse pour être ajusté éventuellement.

Un citoyen demande si la zone des travaux pourrait être étendue jusqu'au chemin de fer. Mme Amélie Audet répond que le marquage et la signalisation seront bonifiés à cet endroit.

Une citoyenne demande à quelle période le bruit sera le plus important. M. Ghyslain Auclair répond que cela dépendra des outils utilisés par l'entrepreneur, étant donné que le sol à casser est en roc.

L'aménagement pour empêcher les *u-turn* devant l'école consiste en un rétrécissement de la route, qui rendra difficile cette manœuvre.

Un responsable du transport scolaire demande des précisions sur l'espace débarcadère. Mme Amélie Audet répond que les espaces ont été jugés sécuritaires et que les cyclistes devront respecter la priorité aux piétons, tel que précisé dans le code de la route. Du côté des espaces de débarcadères, il y aura dix espaces au pavillon II, six espaces au pavillon I et vingt-quatre sur la rue d'Argenteuil.



L'accès piéton pour les activités estivales sur les espaces communautaires se fera par des corridors prévus à cet effet, en plus de signaleurs dont l'emplacement s'adaptera selon l'évolution des travaux. Un accès sera en place pour les festivités de la Fête Nationale.

Plusieurs citoyens remercient les représentants de la Ville pour la présentation.

5. Période d'information des membres du conseil municipal

M. Gabriel Dusablon apporte quelques points d'information :

- Le projet de réfection du parc Saint-Denys lui a été présenté et devrait être réalisé d'ici l'automne 2027, le tout en fonction de l'école secondaire anglophone qui est actuellement en construction.
- Concernant le Canadian Tire, il sera déménagé, mais pas très loin, dans l'une des constructions prévues sur Laurier.
- Il a des discussions à l'interne pour que les nouveaux projets s'intègrent bien dans le tissu communautaire du quartier.

M. Jean-Luc Lavoie présente à son tour quelques points d'information :

- Le début des travaux pour le tramway est prévu le 30 mars du côté du boulevard Laurier et tout le transit du transport collectif circulera sur Hochelaga.
- Les loisirs Ste-Ursule ont procédé à une fusion avec les loisirs Saint-Louis-de-France pour poursuivre l'offre de services de loisir.
- L'événement Plaisirs d'hiver à Ste-Ursule a connu un bon succès grâce à l'organisme Ressource espace famille .

M. Bernard Drouin demande si les citoyens de Québec doivent avoir la même crainte que les gens de Lévis par rapport aux infrastructures de traitement des eaux. M. Jean-Luc Lavoie répond que la Ville de Québec est capable d'anticiper la croissance pour ajuster ses infrastructures et que celles-ci peuvent accueillir les nouveaux développements résidentiels prévus.

Mme Célia Forget demande si la Ville possède des prévisions, en lien avec les services offerts aux citoyens, par exemple, les écoles. M. Jean-Luc Lavoie et M. Gabriel Dusablon répondent qu'ils n'ont pas de réponses précises par rapport aux écoles ou aux garderies (relevant des autres paliers gouvernementaux), mais plutôt par rapport aux réseaux routiers, d'aqueduc et de transport en commun.

M. Jean-Luc Lavoie réitère que le projet de tramway va de l'avant et que le gouvernement fédéral est présent pour l'appuyer.



6. Première période de questions et commentaires du public

Il n'y a pas d'intervention.

7. Période d'échanges sur le sujet du tramway – avec Raymond Poirier, conseiller municipal responsable des relations avec les citoyens pour le projet de tramway

M. Raymond Poirier, conseiller municipal à Limoilou et responsable des [relations avec les citoyens pour le projet de tramway](#), est présent ce soir pour recueillir les questions et préoccupations citoyennes des différents quartiers. Il rappelle que le 23 mars aura lieu un panel d'experts sur le sujet du tramway.

Mme Célia Forget rapporte que certaines artères importantes dans le quartier n'ont pas été ciblées pour des mesures d'atténuations par rapport aux travaux. Une résolution sera adoptée plus tard à ce sujet et M. Raymond Poirier en prend bonne note.

M. Bernard Drouin demande s'il est dans le mandat du conseiller de coordonner les actions avec le RTC. M. Raymond Poirier répond que son instance est en constante liaison avec le RTC et qu'ils s'alimentent mutuellement d'informations sur le projet et sur les ajustements qui seront nécessaires. Les enjeux concernant l'école Rochebelle ont notamment été pris en note.

M. Martin Boucher demande comment peut-on entrer en contact avec Info-chantier. M. Raymond Poirier répond qu'il y aura des [ressources en ligne, au téléphone et sur le terrain](#). Un comité de bon voisinage a été créé pour René-Lévesque et la 1^{ère} avenue, mais des analyses sont en cours pour les autres secteurs.

Mme Nadia Aubin-Horth mentionne qu'on peut voir les travaux du tramway comme un événement pouvant générer un changement des habitudes de déplacement, en autant que les nouvelles installations ou les moyens de voyager soient agréables. Elle demande s'il y a une stratégie qui inclut le bien-être et la sécurité des piétons, notamment au sud du boulevard Laurier. M. Raymond Poirier répond que toute personne qui ne s'ajoute pas au transport automobile sera une bonification. Des plans de mobilité seront faits dans les secteurs impactés par les travaux et prendront en compte la capacité de transport des piétons et des cyclistes. Il a pris en note la remarque pour en faire une vigie.

Mme Amélie Laliberté recommande en effet de porter attention à leur quartier où il est fréquent de voir de la circulation de transit lorsqu'un élément vient perturber la circulation régulière près des ponts.



M. Arnaud Desbiens recommande de ne pas négliger le point de vue de ceux qui ne sont pas en accord avec le projet, craignent le débordement de trafic dans le secteur ou s'inquiètent que le tramway ne fonctionnera pas bien en hiver.

M. Louis Alexandre mentionne qu'il n'y a pas de trottoir dans une bonne partie du secteur Ste-Ursule pour se rendre à pied vers le futur tramway. M. Raymond Poirier en prend note.

Mme Célia Forget demande si le Conseil pourra être consulté avant que le plan de mobilité soit présenté. M. Raymond Poirier répond que ces éléments pourront être adressés aux bureaux de la Ville lors de la présentation du 23 mars ou acheminés via les conseillers municipaux.

Mme Célia Forget rappelle l'importance de coordonner les travaux du tramway avec tous les autres chantiers (résidentiel, transport, aqueducs, etc.) qui sont ou seront en cours en même temps et créent eux aussi des perturbations sur la circulation des usagers de la route.

Un travailleur du transport scolaire dans le quartier témoigne des nombreux retards et problèmes subis lors des travaux du MTMQ l'an dernier et partage ses inquiétudes par rapport à l'arrivée du tramway qui s'ajoute aux autres travaux, tel que le pont d'étagement du chemin Sainte-Foy. M. Raymond Poirier note le tout en tant que point de vigilance. M. Jean-Luc Lavoie explique que le viaduc du chemin Sainte-Foy devait absolument être refait cette année.

8. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

8.1 Déneigement des trottoirs avenue Jean-de-Quen (suivi)

Mme Nadia Aubin-Horth partage au Conseil la réponse de la Ville à cette résolution (CQSL-26-CA-12) :

Le trottoir de la rue Jean de Quen est classé trottoir niveau 2 en déblaiement car il ne respecte pas les critères d'un trottoir niveau 1 en déblaiement, tel qu'édicté dans la Politique de déneigement, adopté par le conseil de Ville. Les critères d'un trottoir niveau 1 en déblaiement sont les suivants :

- *Cheminement scolaire désigné;*
- *Abords d'une institution d'enseignement;*
- *Artère commerciale;*
- *Nombre important de déplacements actifs;*
- *Parcours avec présence importante de clientèle vulnérable;*
- *Pente de plus de 8%.*

Le trottoir de la rue Jean de Quen ne cadre pas avec ces critères, il est donc un trottoir de niveau 2 en déblaiement.



Mme Nadia Aubin-Horth est perplexe par rapport à la réponse et se demande quand ces critères ont été établis. Mme Célia Forget propose de demander une révision des critères puisque cette artère servira à aller rejoindre le Métrobus 805 et le futur tramway.

Mme Éloïse Gaudreau effectuera un suivi auprès de la Ville pour obtenir des précisions sur la pondération des critères et demander que la Ville prenne en compte la mise à jour de l'achalandage de cette artère pour une éventuelle révision de statut.

8.2 Pouvoirs en matière de radars-photos mobiles (suivi)

Mme Amélie Laliberté fait la lecture de la réponse du MTMQ :

J'ai pris connaissance de votre demande transmise le 16 février au ministère des Transports et de la Mobilité durable, par laquelle vous manifestez votre appui à la Ville de Québec en vue d'obtenir l'autorisation et les ressources requises afin de permettre l'accroissement du déploiement des dispositifs de contrôle automatisé, notamment les radars photo et les caméras aux feux de circulation.

Le 22 août 2023, le Ministère dévoilait le Plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028 qui prévoyait, notamment, le dépôt d'un projet de loi pour permettre de déployer plus de systèmes de détection (radars photo) sur le réseau routier québécois. Actuellement, il n'y a que 52 appareils en fonction au Québec, ce qui ne permet pas de répondre à tous les besoins exprimés par les municipalités.

À cet égard, le projet de loi no48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière, a été adopté le 1er mai 2024. Ainsi, le ministère des Transports et de la Mobilité durable prépare en ce moment le déploiement de nouveaux appareils qui seront acquis par l'entremise de processus d'appels d'offres publics.

Un appel de propositions de sites pour une surveillance par systèmes de détection fixes sera lancé dans les prochains mois. Lors du lancement de cet exercice, un guide sera publié afin de soutenir les administrations locales et régionales dans leur démarche. Les modalités de dépôt des demandes y seront également précisées.

Vous pouvez consulter les critères de désignation des sites énoncés dans le Règlement modifiant le Règlement d'application de diverses dispositions concernant les systèmes de détection (chapitre C-24.2, a. 519.80, 2^e al., et a. 620.1, par. 2^o), ainsi que l'indice de gravité et sa formule, dans la Gazette officielle du Québec

Pour plus d'information, consultez notre site Web.

8.3 Rencontre avec l'IRDPQ (suivi)

Le Conseil de quartier avait sollicité une rencontre avec les représentants de l'IRDPQ afin d'échanger au sujet de la conservation et de la mise en valeur du boisé situé à l'arrière de l'installation du chemin Saint-Louis dit Érablière du Centre Cardinal-Villeneuve.



Mme Amélie Laliberté a eu une réunion avec trois intervenants de l'IRDPQ et elle a pu leur demander s'ils avaient des projets pour le boisé. Ils y effectuent un entretien minimal, mais ils n'ont pas de budget pour l'entièreté du boisé. Ils sont toutefois ouverts à un projet d'initiative tant que cela reste pour les citoyens du quartier. Ils doivent également vérifier la question des assurances si le public se met à fréquenter les lieux. Il s'agira maintenant de créer un comité pour élaborer des opportunités pour le boisé et déposer une demande de budget d'initiative.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-20

Sur proposition de M. Arnaud Desbiens, appuyée par M. Martin Boucher, il est résolu que le Conseil de quartier Saint-Louis désigne M. Pierre Pelletier, Mme Amélie Laliberté et M. Martin Boucher pour travailler sur le projet d'initiative sur le boisé de l'IRDPQ et Mme Amélie Laliberté pour les demandes de subventions subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Atténuation des impacts sur Hochelaga, Lavigerie et route de l'Église (résolution)

Mme Célia Forget propose deux résolutions pour demander à la Ville d'ajouter des mesures de sécurité dans le quartier.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-21

Considérant que :

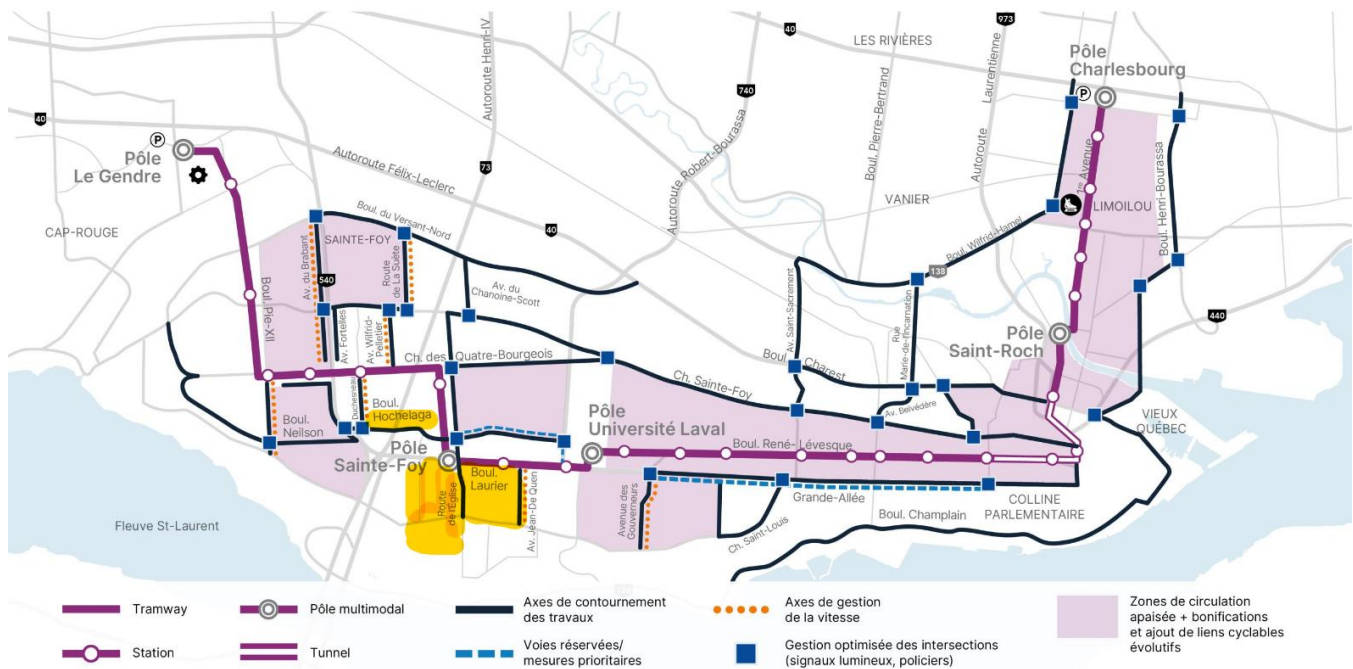
- Plusieurs résolutions ont déjà été soumises par le conseil de quartier sur les enjeux d'augmentation du trafic de transit et la sécurité liée à ces enjeux dans le quadrilatère situé au sud du boulevard Laurier et au nord de la rue de Valmont, à l'est de l'avenue des Hôtels et à l'ouest de la rue Jean-de Quen;
- Des travaux de construction engendrant des perturbations routières sont actuellement en cours ou le seront sous peu sur le chemin St-Louis au croisement de la rue de La Forest (projet Laforest), sur la route de l'Église au sud du chemin St-Louis (réaménagement du secteur sud de la route de l'église), au croisement du boulevard Laurier et l'avenue Lavigerie (projet Medway), sur le boulevard Hochelaga en arrière du Canadian Tire (projet 2940 boulevard Hochelaga) et sur le chemin St-Louis et l'avenue des Hôtels en raison du réaménagement de la tête des ponts;
- Des travaux en lien avec le tramway sont prévus dans le quartier pour les années à venir;
- L'avenue Jean-de Quen et la route de l'église sont identifiées comme des axes de contournement des travaux, d'après la stratégie intégrée d'atténuation des impacts présentée par la ville de Québec fin janvier 2026;

Sur proposition de Mme Célia Forget, appuyée par M. Louis Alexandre, il est résolu que le Conseil de quartier Saint-Louis recommande à la Ville de Québec de considérer le quadrilatère situé au sud du boulevard Hochelaga, au nord de la rue de Valmont, à l'est de l'avenue des Hôtels et à l'ouest de la rue Jean-de Quen comme zone de circulation apaisée dans laquelle des bonifications et ajouts de liens cyclables évolutifs doivent être faits.

Adoptée à l'unanimité

Résultat : Une stratégie intégrée d'atténuation des impacts

| 18



RÉSOLUTION CQSL-26-CA-22

Considérant que :

- plusieurs résolutions ont déjà été soumises par le conseil de quartier sur les enjeux liés à la sécurité des piétons et des cyclistes, incluant tous les élèves fréquentant l'école secondaire de Rochebelle, sur le boulevard Hochelaga entre l'avenue Lavigerie et l'avenue Maricourt ;
- le trafic automobile sera augmenté sur le boulevard Hochelaga à partir de mars 2026 en raison des travaux du tramway sur le boulevard Laurier ;

Sur proposition de Mme Célia Forget, appuyée par M. Louis Alexandre il est résolu que le Conseil de quartier Saint-Louis recommande à la Ville de Québec de s'assurer que des mesures de sécurité soient mises en place pour le déplacement des piétons et des cyclistes sur le boulevard Hochelaga, entre l'avenue Lavigerie et l'avenue Maricourt.

Adoptée à l'unanimité



M. Louis Alexandre suggère d'envoyer la résolution au Conseil du Plateau, comme cela touche également leur territoire.

8.5 Nouveau site Web du programme de mobilisation en sécurité routière (discussion)

Mme Nadia Aubin-Horth rapporte que la Ville a lancé un [nouveau site Web](#) pour expliquer le programme de mobilisation en sécurité routière 2025-2029. M. Arnaud Desbiens a constaté qu'il y a une bonification pour les entités qui s'associent pour réaliser un projet.

Le prochain appel à projets se tiendra en septembre 2026, pour réalisation en 2027.

9. Correspondance et trésorerie

9.1 Correspondance

Mme Amélie Laliberté mentionne que le Conseil a reçu un courriel d'une citoyenne qui considère qu'il devrait y avoir davantage d'affichage du nom des rues.

9.2 Trésorerie

M. Arnaud Desbiens a demandé des soumissions pour des effets à l'image des Conseils de quartier.

M. Arnaud Desbiens informe que le solde du compte est de 9 198,72 \$.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-23

Sur proposition de M. Arnaud Desbiens, appuyée par Mme Amélie Laliberté, il est résolu de verser 135 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation des dépenses

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-24

Sur proposition de M. Arnaud Desbiens, appuyée par Mme Célia Forget, il est résolu d'octroyer un budget jusqu'à concurrence de 350 \$ pour l'achat de collations en vue de l'AGA.

Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION CQSL-26-CA-25

Sur proposition de Mme Amélie Laliberté, appuyée par M. Martin Boucher, il est résolu d'autoriser M. Arnaud Desbiens à acheter un carnet de chèque pour le Conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires internes

10.1 Assemblée générale annuelle

Mme Éloïse Gaudreau s'est proposée pour contacter les ancien(ne)s administrateur (trice) s une fois que la lettre d'invitation à l'AGA sera rédigée par M. Pierre Samson.

10.2 Adoption du rapport annuel et du rapport financier 2025

Mme Amélie Laliberté a terminé la rédaction du rapport annuel.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-26

Sur proposition de M. Louis Alexandre, appuyée par M. Pierre Samson, il est résolu d'adopter le rapport annuel et les états financiers du Conseil de quartier Saint-Louis 2025.

Adoptée à l'unanimité

Mme Éloïse Gaudreau énumère la liste des membres qui arrivent en fin de mandat. Les membres discutent du format de la présentation lors de l'AGA.

11. Varia

Il n'y a pas d'intervention.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 22 h 20.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par Mme Amélie Laliberté et Mme Nadia Aubin-Horth.

Amélie Laliberté, présidente

Nadia Aubin-Horth, secrétaire